

Motion pour l'annulation
de la circulaire ministérielle du 18/6/2010 instituant les Livrets de
Compétences.

A monsieur le Recteur,
A monsieur le Principal,
A nos collègues des collèges de l'académie (Créteil)

Les enseignants du CLG Ronsard, à St Maur, condamnent l'institution des LCP, destinés à "*attester de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences*".

Cet outil a été rendu obligatoire pour obtenir le DNB 2011 (brevet), ce sans aucune concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

Comme des milliers d'autres enseignants et de parents d'élèves, nous nous opposons à la mise en oeuvre de ce nouveau processus d'évaluation. Pourquoi ?

D'un point de vue pédagogique

Les LCP regroupent, sous la dénomination de "*compétence*" des domaines amalgamant connaissance, capacité, attitude.

Les connaissances, relevant d'un savoir théorique et pratique acquis, sont effacées au profit de "*compétences*", savoir-faires utilitaires, activités.

D'un point point de vue plus général, cet outil transforme la nature de l'école encore publique. Ce ne sont plus seulement les diciplines scolaires qui sont menacées mais aussi les diplômes nationaux, et leur sont substituées des certifications locales qui ne sont pas régies en aval par une grille de salaires et de droits (conventions collectives).

En toute logique, on le voit, ce processus chronophage contribue à accélérer la déréglementation du statut des enseignants.

Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre des LCP ne répond pas aux besoins des élèves : à l'inverse, elle accélère l'entreprise de démolition de l'école publique.

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas mettre en oeuvre ce nouveau processus d'évaluation et de ne pas remplir les Livrets de Compétences imposés à nos élèves.

Nous informons les parents d'élèves de notre décision et de nos motivations.

Comme la circulaire est ministérielle, nous adressons cette motion au SNES national, en lui demandant de se prononcer clairement pour l'annulation de cette circulaire.

N.B. A notre connaissance, la CNIL n'a pas encore donné son accord pour l'utilisation du fichier LCP dans Sco-net, relié à Pôle-emploi...

Les professeurs du CLG Ronsard

Nom	Signature	Nom	Signature
-----	-----------	-----	-----------
